AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

SOCIETE TUNISIENNE DU SUCRE

Siège social : Avenue Tahar HADDAD Route de Tabarka -BEJA-

La société STS publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 06 décembre 2018. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Mr Anis SMAOUI et Mr Walid AMOR.

<u>Bilan</u>

(Exprimé en dinars)

<u>ACTIFS</u>	31/12/2016	31/12/2015
ACTIFS NON COURANTS		
Actifs immobilisés		
Immobilisations incorporelles	102 183	102 183
Moins : Amortissements	(101 280)	(99 127)
	902	3 055
Immobilisations corporelles	77 948 105	76 613 341
Moins : Amortissements	(71 959 100)	(70 969 999)
	5 989 005	5 643 342
Participations et créances liées à des participations	379 900	379 900
Moins : provisions Participations	(250 964)	(235 730)
	128 936	144 170
Autres Immobilisations financières	98 383	108 572
Moins : provisions	(2 000)	(2 000)
·	96 383	106 572
Autres actifs non courants		-
		-
Total des actifs non courants	6 215 227	5 897 138
ACTIFS COURANTS		
Stocks	7 293 590	6 950 833
Moins : Provisions	(2 423 472)	(2 322 416)
	4 870 118	4 628 417
Clients et comptes rattachés	26 235 859	22 534 001
Moins : Provisions	(252 133)	(252 133)
	25 983 726	22 281 868
Autres actifs courants	669 518	707 329
Moins : Provisions	(105 576)	(105 576)
	563 942	601 753
Liquidités et équivalents de liquidités	3 182 376	5 141 890
Total des actifs courants	34 600 162	32 653 928
TOTAL DES ACTIFS	40 815 389	38 551 066

<u>Bilan</u>

(Exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	31/12/2016	31/12/2015
CAPITAUX PROPRES		
Capital	3 400 000	3 400 000
Réserves	641 045	641 045
Autres capitaux propres	20 950 359	20 951 231
Résultats reportés	(39 277 084)	(39 174 133)
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	(14 285 680)	(14 181 857)
Résultat de l'exercice	(3 365 743)	(102 950)
Total des capitaux propres	(17 651 423)	(14 284 808)
<u>PASSIFS</u>		
PASSIFS NON COURANTS		
Emprunts et dettes assimilées	14 259 321	14 481 392
Provisions pour risques et charges	593 274	105 000
Total des passifs non courants	14 852 595	14 586 392
PASSIFS COURANTS		
Fournisseurs et comptes rattachés	18 918 189	14 131 909
Autres passifs courants	4 496 777	3 827 736
Concours bancaires et autres passifs financiers	20 199 250	20 289 836
Total des passifs courants	43 614 216	38 249 482
Total des passifs	58 466 812	52 835 874
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	40 815 389	38 551 066

Etat de résultat (Exprimé en dinars)

(modèle autorisé)

	31/12/2016	31/12/2015
AITE		
Produits d'exploitation		
Revenus	25 525 250	26 817 441
Autres produits d'exploitation	62 180	15 000
Total des produits d'exploitation	25 587 429	26 832 441
Total des produits d'exploitation	23 307 427	20 032 441
Charges d'exploitation		
Variations des stocks de produits finis et encours	37 614	(62 439)
Achats consommés	15 323 504	15 293 351
Charges de personnel	7 841 319	7 315 050
Dotations aux amortissements et aux provisions	1 809 013	1 139 109
Autres charges d'exploitation	1 674 896	1 394 875
Total des charges d'exploitation	26 686 346	25 204 824
Résultat d'exploitation	(1 098 916)	1 627 617
Charges financières nettes	(2 434 192)	(1 971 297)
Produits des placements	41 697	114 622
Autres gains ordinaires	286 420	175 057
Autres pertes ordinaires	(110 626)	(3 091)
Résultat des activités ordinaires	(3 315 617)	(57 093)
Impôt sur les bénéfices	(50 125)	(45 858)
Résultat net de l'exercice	(3 365 743)	(102 951)
Effets des modifications comptables (net d'impôts)		(1 810 944)
Résultat après modification comptables	(3 365 743)	(1 913 895)

Etat des flux de trésorerie (Exprimé en dinars)

	31/12/2016	31/12/2015
(modèle de référence)		
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements reçus des clients	21 970 492	23 360 633
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(19 564 931)	(23 146 460)
Intérêts payés	(1 588 175)	(915 247)
Autres flux d'exploitation	(136 749)	3 116 936
Flux de trésorerie affectés à l'exploitation	680 637	2 415 862
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations	(1 454 343)	(1 394 984)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations Décaissements sur acquisitions d'immobilisations financières	13 958	39 600
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	(1 440 385)	(1 355 384)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Dividendes encaissés		
Encaissements provenant des emprunts	3 926 000	
Remboursements d'emprunt	(2 251 116)	(1 413 536)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	1 674 884	(1 413 536)
Variation de trésorerie	915 136	(353 058)
Trésorerie au début de l'exercice	(1 154 351)	(801 293)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(239 215)	(1 154 351)

NOTE N°01 : PRESENTATION DE LA SOCIETE ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE :

1-1- Présentation de la Société

La Société Tunisienne du Sucre « STS- SA» est une société anonyme créée en 1960 avec un capital de 750 000 dinars. Ce capital est passé à 1 700 000 D en 1963 et à 3 400 000 D en 1974.

La société a pour activité principale la production et la commercialisation du sucre blanc et de la mélasse.

En vertu d'une décision émanant d'un conseil interministériel tenu en septembre 2009, la société ne produit plus à partie de l'année 2010 du sucre blanc pour son propre compte, son rôle est devenu limité au raffinage du sucre brut en sucre blanc pour le compte de l'Office du Commerce Tunisien (OCT) qui assure lui-même l'importation de la matière première et la commercialisation du produit fini.

1-2- Faits marguants de l'exercice 2016

- Un résultat déficitaire de l'ordre de 3 365 743 D contre un résultat déficitaire de 102 950 D au titre de l'exercice 2015, soit une diminution de 3 262 793 D par rapport à l'exercice précédent. Cette variation est expliquée principalement par :
 - ✓ La diminution des revenus de 1 245 012 D.
 - ✓ L'augmentation des charges de personnel de 526 269 D.
 - ✓ L'augmentation des charges d'exploitation de 280 021 D.
 - √ L'augmentation des charges financières nettes de de 462 895 D.
- La persistance d'une structure financière déséquilibrée caractérisée par des fonds propres négatifs s'élevant à 17 651 423 D.

NOTE N° 02: PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Société Tunisienne du Sucre « STS-SA » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016 ont été établis et présentés conformément aux méthodes comptables prévues par les normes comptables tunisiennes et dans le respect des hypothèses sousjacentes (la continuité d'exploitation et la comptabilité d'engagement), ainsi que les conventions comptables prévues par le cadre conceptuel de la comptabilité financière.

2-1 -Base de mesure et méthodes de présentation

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués par référence à la convention du coût historique.

L'état de résultat est présenté selon le modèle autorisé prévu par la Norme Comptable n°1, alors que l'état des flux de trésorerie est présenté selon le modèle de référence.

2-2-Principes comptables

Les principes et méthodes comptables de base adoptés par la société pour l'élaboration de ses états financiers se présentent comme suit :

2-2-1- Immobilisations

A leur date d'entrée dans le patrimoine de la société, les immobilisations sont évaluées au coût d'acquisition.

La société adopte un mode d'amortissement linéaire, les principaux taux retenus sont les suivants :

•	Constructions	5%	
•	Matériels de transport	20 %	
•	Matériels d'exploitation		15 %
•	Installations générales, agencements et aménagements	15%	
•	Equipements de bureau		20 %
•	Matériels informatiques		33,33 %

2-2-2- Stocks

Les pièces de rechange sont évaluées à leur coût moyen pondéré qui comprend le prix d'achat, les droits de douane, les taxes non récupérables, les frais de transport, les frais d'assurance liés au transport, les frais de réception et les coûts liés à l'acquisition des éléments achetés.

Les stocks de matières premières sont évalués à leurs derniers coûts d'achat (calculé selon les mêmes méthodes décrites ci-haut en application de la méthode « premier entré premier sorti -FIFO- » qui correspond à l'écoulement physique des stocks de sucre roux.

Les stocks des produits finis (sucre) sont évalués à leur coût de production.

Les stocks des sous-produits (mélasse) sont évalués à la valeur de réalisation nette.

NOTES RELATIVES AU BILAN

lote 02 : <u>Immobilisations incorporelles</u>			
	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>	
- Logiciels	93 455	93 455	
- Autres immobilisations incorporelles	8 728	8 728	
	102 183	102 183	
Note 03 : Immobilisations corporelles			
note 03. <u>Immobrits attoris coi poi eries</u>	31/12/2016	31/12/2015	
- Terrains	11 560	11 560	
- Terrains - Constructions	3 042 326	3 042 326	
- A.A.I. Construction	4 686 805	4 377 429	
- Pièces de rechange spécifiques	2 139 128	2 097 206	
- Matériels d'exploitation	64 505 811	64 090 440	
- Matériels de transport	1 001 024	1 036 213	
- Mobiliers et matériels de bureau	993 895	965 479	
- Immobilisations en cours - Immobilisations à statut juridique	1 255 256	680 387	
particulier	312 301	312 301	
Note Of Bootists of success (Const.)	77 948 105	76 613 341	
Note 04 : <u>Participations et créances liées à des</u> participations			
	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>	
- Titres de participations	379 900	379 900	
- Provisions pour dépréciation des participations	(250 964)	(235 730)	
	128 936	144 170	
	720 700		
Note 05 : <u>Autres Immobilisations</u>			
financières			
	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>	
- Prêts au personnel	95 383	105 572	
- Dépôts et cautionnements versés	3 000	3000	
- Provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnement	(2 000)	(2 000)	
	96 383	106 572	

- -

Note 06 : Stocks	
Note oo . <u>Stocks</u>	

Note 06 : <u>Stocks</u>				
	<u>-</u> <u>Valeur Brute</u>	<u>-</u> <u>Provision</u>	<u>Net au</u> <u>31/12/2016</u>	<u>Net au</u> 12/2015
- Matières consommables et pièces de				
rechange	7 069 731	(2 352 737)	4 716 994	4 443 616
- Emballages	107 823	-	107 823	101 886
- Stocks liés à l'activité agricole	116 036	(70 735)	45 301	45 301
- Produits finis	-		_	37 614
	7 293 590	(2 423 472)	4 870 118	4 628 417
Note 07 : <u>Clients et comptes rattachés</u>	_	_	_	
		<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>	
- Clients ordinaires		25 983 726		
- Clients douteux		252 133		
- Moins : Provisions		(252 133)		
memo i i revisione		25 983 726		
Note 08 : <u>Autres actifs courants</u>	-	-	_	
	-	- <u>31/12/2016</u>	- <u>31/12/2015</u>	
- Personnel - Avances et acomptes		295 777	266 519	
- Moins : Provisions		(43 445)	(43 445)	
- Fournisseurs -avances et acomptes		120 969	81 804	
- Moins : Provisions		(26 934)	(26 934)	
- Etat - Impôts et taxes		156 347	176 858	
- Charges constatées d'avance		34 911	55 571	
- Débiteurs divers		47 213	<i>82 215</i>	
- Moins : Provisions		(31 203)	(31 203)	
- Comptes d'attente		14 265		
- Moins : Provisions		(3 994)	(3 994)	
- Produits à recevoir		35	3 479	
		563 942	601 753	
Note 09 : <u>Liquidités et équivalents de</u>				
<u>liquidités</u>				

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
- Bons de Trésor & Bons de Caisse	-	900 000
- Compte de trésor	182, 163	182
- Banques	3 179 033	4 240 288
- Caisses	3 161	1 420

3 182 376 5 141 890

Note 10 : Capitaux propres

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
- Capital social	3 400 000	3 400 000
- Réserves	641 045	641 045
- Résultats reportés	(52 288 990)	(52 186 040)
- Modifications comptables	13 011 907	13 011 907
- Réserves extraordinaires	200 000	200 000
 Réserves à caractère économique Réserves pour renouvellement des 	5 986 701	5 986 701
immobilisations	14 690 927	14 690 927
- Réserves spéciales de réévaluation	67 500	67 500
- Subventions d'investissement	<i>5 230</i>	6 103
- Résultat de l'exercice	(3 365 743)	(102 950)
	(17 651 423)	(14 284 808)

10-1 Modifications comptables

La prime de raffinage du sucre roux pour les exercices 2011, 2012, 2013 et 2014 entre la STS et l'OCT, a été fixée en premier lieu par un PV MINISTERIEL du 21 Juin 2016 à 160 DT. La modification de la prime de raffinage de 2011 à 2013 a engendré des revenus supplémentaires net d'impôts de l'ordre de 13 135 623 D :

	2013	2012	2011
QTE SUCRE BRUT TRAITE POUR L'OCT	153 116	142 600	142 730
CHIFFRE D'AFFAIRE EN PROVENANCE RAFFINAGE SUCRE BRUT OCT PRIME DE RAFFINAGE 130	19 905 041	18 538 000	18 554 900
CHIFFRE D'AFFAIRE EN PROVENANCE RAFFINAGE SUCRE BRUT OCT PRIME DE RAFFINAGE 160	24 498 512	22 816 000	22 836 800
VARIATION CHIFFRE D'AFFAIRE	4 593 471	4 278 000	4 281 900
IMPOT A LIQUIDE SUR VARIATION CHIFFRE D'AFFAIRE	9 187	4 278	4 282
Effet de Modifications comptables net d'impôts	4 584 284	4 273 722	4 277 617
Total Effet de Modifications comptables net d'impôts	13 135 623	_ I	

Une négociation de la prime de raffinage a été lancée par l'OCT courant le mois de février 2017 et n'a aboutie à un résultat qu'à la fin du mois de juillet 2018. L'accord commun a été matérialisé par un procès-verbal signé par les deux parties en date du 02/08/2018 et a porté sur le période allant de 2011 à 2016. La prime de raffinage a été ramenée comme suit :

ANNEE	PRIME DE RAFFINAGE (En DT)
2011	154,000
2012	155,000
2013	156,000
2014	160,000

2015	160,000

La diminution de la prime de raffinage pour les exercices 2011, 2012 et 2013 a engendré des modifications qui ont été constatées au cours de l'exercice 2015 parmi les modifications comptables :

2013	2012	2011
153 116	142 600	142 730
24 498 512	22 816 000	22 836 800
156	155	154
23 886 049	22 103 000	21 980 420
-612 463	-713 000	-856 380
1 719	772	1 733
-610 744	-712 228	-854 647
	-2 177 618	1
	153 116 24 498 512 156 23 886 049 -612 463	153 116 142 600 24 498 512 22 816 000 156 155 23 886 049 22 103 000 -612 463 -713 000 1719 772 -610 744 -712 228

Par ailleurs, une reprise sur les intérêts de retard sur la dette SNDP au titre de l'année 2013 qui s'élève à 139 665 DT a ramené la variation du compte modification comptable à 2 037 955 DT.

Note 11 : Emprunts et dettes assimilés

	_	_	=
		<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
- Crédit BH 2007			
- Crédit BH 2013 (1ere tranche)	11-1	197 502	276 353
- Crédit BH 2013 (2eme tranche)	11-1	116 206	149 719
- Crédit BH 2014 (3eme tranche)	11-1	131 013	162 802
- Crédit STB 2012	11-2	3 333 333	5 000 000
- Crédit STB 2016	11-6	3 668 050	-
- Crédit BNA 2014	11-5	1 091 412	1 376 124
- Crédit AB 2010		2 336 242	2 722 536
- Crédit Attijari 2013	11-3	1 141 200	1 532 400
- Crédit BIAT 2013	11-3	1 834 363	2 084 499
- Crédit Etat		150 000	150 000
- Crédit Ministère des Finances 2011		-	500 000
- Crédit Ministère des Finances 2013	11-4	260 000	520 000
- Dettes Moderne LEASING 2014			6 959
		14 259 321	14 481 391

1éré tranche

Montant de crédit : 530 000

Date : 07 Mars 2013

Taux d'intérêts : 6,61%

Délai de remboursement : 7 ans

2 éme tranche

Montant de crédit : 237 000 Date: 01 Novembre 2013 Taux d'intérêts : 7,22%

Délai de remboursement : 7 ans

3 éme tranche

Montant de crédit : 233 000

Date: 01 Juin 2014 Taux d'interêts : 7,22%

Delai de rembousememt : 7 ans

11-2 Crédit STB 2012

La STS a obtenu un crédit auprès de la STB pour les conditions suivantes :

Montant total 10 000 000

Date de conclusion du contrat 6 décembre 2012

Durée de remboursement 7 ans

Garantie de l'Etat

Surretés accordées

11-3 Crédits ATTIJARI et BIAT

Durant l'exercice 2013, la STS a conclue des contrats de rééchelonnement de ses crédits qui ont demeuré impayés au 31/12/2012, et ce avec les conditions suivantes :

Crédit BIAT

Montant de crédit

2 765 000

Date Taux d'intérêts 24/10/2013 6,97%

Délai de remboursement 10 ans Montant des intérêts de retard abandonnés 362000

Crédit ATTIJARI BANK

Montant de crédit 2 706 000 Date 16/12/2013 Taux d'intérêts 6,25% Délai de remboursement 7 ans

Montant des intérêts de retard abandonnés 213 766

11-4 <u>Crédit Ministère des Finance</u> 2013	<u>-</u>		
	-		
La STS a obtenu en 2013 un crédit au finances : Objet :	orès du ministère des		
5.2 y 5.1	Financement du programme		
d'assainissement social			
Montant total	1 300 000		
Date	27-mai-13		
Remboursement	5 tranches		
11-5 Crédit <u>BNA 2014</u>	_		
La CTC a servatore en 2014 en en (d'Aut			
La STS a conclue en 2014 un crédit de BNA :	e consolidation avec la		
Objet			
Montant total	1 993 000		
Date	01-oct-14		
Taux d'interêts	7,42%		
Remboursement	7 ans		
nemzeurement	, and		
11-6 <u>Crédit STB 2016</u>	-		
La STS a conclue en 2016 un crédit de STB :	e consolidation avec la		
Objet			
Montant total	3 926 000		
Date	26-déc-16		
Taux d'interêts	7,42%		
Remboursement	7 ans		
Note 12 : <u>Provision pour risque et</u>			
<u>charges</u>	_	<u>.</u>	_
		-	_
		<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
- Provisions pour risque et charge		-	105 000
- Provisions pour départ à la retraite	1	593 274	_
- Trovisions pour depart à la retraite		373 274	_
		593 274	105 000
		575 277	,00 000
Note 13 : <u>Fournisseurs et comptes</u>			
<u>rattachés</u>		-	-
		-	-

		<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
- Fournisseurs d'exploitation	13-1	7 777 794	6 069 397
- Fournisseurs d'immobilisations	73 7	66 894	250 280
- Fournisseurs d'immobilisations retenues d	de garanties	-	49 641
- Fournisseurs effets à payer - Fournisseurs, factures non encore	13-2	10 776 212	7 465 885
parvenues	<u>-</u>	297 290	296 706
		18 918 189	14 131 909
13-1 <u>Fournisseurs d'exploitation</u>			
<u> </u>		<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
- SNDP	-	<u>3171272010</u> 4 177 475	2 724 546
- SNCFT		612 834	612 834
- EDF & MAN		828 792	733 531
- CUBAZUGAR		454 884	402 600
- FCS		-	132 555
- Fournisseurs divers étrangers		107 568	92 601
- ATCE		210 545	210 545
- Assurance STAR			112 918
- SONEDE		168 591	99 972
- S.T.E.G.		31 672	207 858
- COFISAC		<i>35 626</i>	<i>35 626</i>
- SIS		187 982	94 391
- S.T.A.M.		33 687	33 687
- S.I.A.		8 544	<i>8 628</i>
- Fournisseurs divers		919 595	567 106
	-	7 777 794	6 069 397
13-2 <u>Fournisseurs effets à payer</u>	-		04/40/0045
- FCS		<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
		0.252.122	152 386
- SNDP		9 252 133	6 616 421
- COTUSAL		24 991	24 776
- TRADETEK - SOCOOPEC		- 22 588	49 856
- SOCABS		22 588 28 499	11 902 40 255
		20 499	40 233
- SIS		244 023	-
- EL ARBI HORIZON		-	1 040
- Tsie COAL		561 830	-
- CHIMI PRO		<i>58 204</i>	<i>36 553</i>

- DIVERS		349 470	532 696
- STAR		234 474	-
		10 776 212	7 465 885
Note 14 : <u>Autres passifs courants</u>	_		
		<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Personnel et comptes rattachés		156 093	613 293
Etat - Impôts et taxes à payer	14-1	522 432	1 154 817
Organismes sociaux et créditeurs divers	14-2	1 657 749	403 980
Actionnaires - dividendes à payer		147 771	147 771
Charges à payer	14-3	1 948 146	1 441 860
Produits constatés d'avance		6 250	6 477
Comptes d'attente passif		58 336	59 538
		4 496 777	3 827 736
14-1 Etat - Impôts et taxes à payer		_	_
	-	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
- Etat Droits de Douanes		161 848	838 541
- Etat retenues sur honoraires		109 490	108 661
- Etat- impôts retenues sur salaires		63 227	53 134
- Etat Ristournes TFP		173 222	141 256
- Etat TFP		7 322	6 612
- Etat FOPROLOS		7 322	6 612
		522 432	1 154 817
14-2 <u>Organismes sociaux et créditeurs div</u>	<u>ers</u>	_	_
		<i>31/12/2016</i>	<u>31/12/2015</u>
- CNSS		1 568 717	379 361
- STAR		(100)	-
- Créditeurs divers		89 649	21 983
- CAVIS		(617)	2 635
		1 657 649	403 980
14-3 <u>Charges à payer</u>			
		<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
- Intérêts de retard sur impayés crédit - Frais de transport sucre blanc (2005-		1 480 526	1 107 008
2007) - Agios bancaires quatrième trimestre		182 156	182 156
2016		96 085	84 251
- Jetons de présence		<i>85 250</i>	<i>67 625</i>
- Honoraires d'expertise judiciare		320	320
- Divers		103 809	500
		1 948 146	1 441 860

Note 15 : Concours bancaires et autres passifs financiers

		<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
 - Echéances à moins d'un an sur emprunts non coura 15-1 	ants	4 148 001	4 395 725
- Intérêts courus		31 524	46 361
- Intérêts courus impayés		2 111 868	1 820 185
- Emprunts Echus et Impayés	15-2	10 486 266	8 631 323
- Découverts bancaires		3 421 591	5 396 242
		20 199 250	20 289 836
15-1 Echéances à moins d'un an sur emprunts no	n courants	20 177 200	20 20 7 000
<u>_</u>		<u>31/12/2016</u>	31/12/2015
- Ministère des Finances 1		500 000	1 000 000
- Ministère des Finances 2		260 000	260 000
- Attijari Bank		391 200	391 200
- BIAT		217 361	232 678
- BH 1 TR		<i>78 851</i>	73 847
- BH2 2TR		33 513	31 199
- BH2 3TR		31 789	29 594
- BNA 2014		284 712	308 367
- Amen Bank		<i>386 294</i>	362 510
- Moderne Leasing		39 664	39 664
- STB 2016		257 950	-
- STB 4		1 666 667	1 666 667
45.0 Europe to Eulope at long and		4 148 001	4 395 725
15-2 Emprunts Echus et Impayés			
		<i>31/12/2016</i>	31/12/2015
- STB financement de stock		-	736 009
- Ministère des FINANCES 2011		4 500 000	3 500 000
- Ministère des FINANCES 2013		780 000	520 000
- Public (crédit acheteur)		206 266	206 266
- STB 1		-	149 998
- STB 2		-	121 429
- STB 3		-	64 286
- STB 4		5 000 000	3 333 335
	·	10 486 266	8 631 323
		.0 .00 200	0 00 7 020
15. 2 Intérâte Course Instante			
15-3 Intérêts Courus Impayés			

<u>31/12/2016</u> <u>31/12/2015</u>

-Public (crédit acheteur)	<i>3 509</i>	3 509
-STB 1+2+3	-	<i>73 830</i>
-STB 4	2 108 359	1 742 845
	2 111 868	1 820 185

NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT

Note 16 : <u>Revenus</u>

Les revenus de la STS sont composés principalement de l'activité de sous-traitance de sucre brut pour le compte de l'OCT

	<u>-</u> 201	<u>6</u> <u>20</u>	<u>15</u>
Quantité sucre brut traité	<u>-</u> 157 661,48	166 655,04	
Prime de raffinage	<u> </u>	160	
CHIFFRE D'AFFAIRES STS/OCT	_ 25 225 837	26 664 806	
		-	
- Raffinage sucre brut pour le compte a		<u>31/12/2015</u>	variation -1438970
I'OCT	<i>25 225 837</i>	26 664 806	-1430970
- Raffinage sucre brut pour le compte o SUCRAGEX	e 196 395	17 568	178 827
- Vente chaux	165	-	165
- Vente déchets	2 942	-	2 942
- Autres locations	99 912	135 067	-35 155
	25 525 250	26 817 441	-1 292 192
Note 17 : Autres produits d'exploitation	<u>_</u>	_	
	31/12/2016	<u>31/12/2015</u>	variation
- Autres produits	47 180	-	47 180
- Location immeuble	15 000	15 000	
	62 180	15 000	47 180
Note 18 : Achats d'approvisionnement	s consommés _		
	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>	<u>variation</u>
- Matières consommables	13 535 053	13 239 810	295 243
- Sacs des papiers	1 114 144	1 157 121	-42 977
- Variations des stocks	(380 371)	(299 042)	-81 329
- Eau et Eléctricité	992 108	1 171 376	-179 267
- Divers autres achats	62 569	24 087	38 482

Note 19 : Charges de personnel			
 	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>	variation
- Salaires	1 010 163	1 018 095	-7 931
- Appointements	599 246	556 726	42 520
- Heures supplémentaires	118 696	116 285	2 410
- Heures de nuit	234 345	230 213	4 132
- Avantages en nature	<i>67 327</i>	68 179	-852
- Primes et indemnités	3 645 334	3 176 837	468 496
- Cotisations et autres charges sociales	1 035 426	941 417	94 008
- Assurance groupe	238 481	241 909	-3 428
- Habillement	<i>65 345</i>	61 216	4 130
- Congés payés	(23 749)	7 992	-31 740
- Autres charges de personnel	174 085	150 454	23 631
- Formation du personnel	32 976	21 049	11 927
- Indémnités de licenciement	712 677	795 876	-83 199
- Transfert des charges	(69 033)	(71 197)	2 164
	7 841 319	7 315 050	526 270
Note 20 : <u>Dotations aux amortissements et aux</u> <u>provisions</u>		-	
-	31/12/2016		variation
- Amortissement des immobilisations Corporelles &	017 1272010	017 1272010	
Incorporelles	1 204 449	1 044 298	160 151
- Provisions pour risques et charges - Provisions pour dépréciation des stocks	593 274	60 000	533 274
et en cours	101 056	-	101 056
- Provisions pour dépréciation des autres actifs courants	-	35 520	-35 520
 Provisions pour dépréciation des immobilisations financières 	25 898	-	25 898
- Reprise des provisions pour risques et charges financiers	(115 664)	(709)	-114 955
	1 809 013	1 139 109	669 904
Note 21 - Autrop charge d'augleitation			
Note 21 : <u>Autres charges d'exploitation</u>			
	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>	<u>variation</u>
- Entretiens et réparations	352 041	401 699	-49 658
- Prime d'assurances	561 318	558 917	2 401
- Loyers	27 018	27 817	-799
- Etudes et recherches	18 080	17 744	335
- Rémunérations d'intermédiaires et	161 301	122 094	39 206
honoraires - Publicité, publication et relations publiques	106 526	91 460	15 066
publiques	4 660	19 927	-15 268
- Transports	4 998	14 962	-9 964
- Missions et réceptions			9 344
- Frais postaux	39 435	30 090	<i>)</i>

- Services bancaires	84 899	30 007	54 893
- Dons et subventions	150 836	106 067	44 770
- Jetons de présence	<i>17 625</i>	<i>15 375</i>	2 250
- Autres charges diverses ordinaires	1 681	3 446	-1 766
- Charges divers ordinaires liés à une modification comptable	4 535	10 110	-5 575
- Impôts et taxes	145 845	155 997	-10 152
- Transferts des charges	(5 901)	(210 840)	204 939
	1 674 896	1 394 875	280 021

Note 22 : Charges financières nettes

	24/42/224/	04/40/0045	variation
- Intérêts sur emprunts et dettes assimilés	<u>31/12/2016</u> 1 196 510	31/12/2015 1 575 836	-379 327
- Intérêts des comptes courants et dépôts créditeurs	417 505	286 866	130 639
- Intérêts des autres dettes	667 239	7 151	660 088
- Revenus des autres créances	(966)	(3 715)	2 750
- Gains de change	(1 957)	(333)	-1 625
- Pertes de change	155 863	105 492	50 371
	2 434 192	1 971 297	462 896

Note 23 : <u>Autres gains ordinaires</u>

	31/12/2016	31/12/2015 -	variation	
Produits nets sur cessions des immobilisations	16 139	39 600	-23 461	
Autres gains sur éléments non récurrents et exceptionnels (2012- 2015)	270 281	135 457	134 824	
	286 420	175.057	111 363	

NOTES RELATIVES A L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

Note 24 : <u>Autres flux d'exploitation</u>

	<u>31/12/2016</u>
- Services bancaires et assimilés	46 746
- Subventions accordées	<i>76 339</i>
- Autres produits	(259 834)
	(136 749)

Note 25 : <u>Décaissements sur acquisitions d'immobilisations</u>

Les décaissements sur acquisitions des immobilisations s'élevant à 1454 343 DT et correspondent principalement aux immobilisations suivantes:

- à Agencement Aménagement Const au cours de l'année 2016 :	383 530
- à l'acquisition du matériel d'exploitation au cours de l'année 2015 :	399 030
- à Agencement Aménagement MAT IND au cours de l'année 2015 :	289 912
- à l'acquisition du matériel surveillance au cours de l'année 2016:	14 220
- à l'acquisition du matériel d'exploitation au cours de l'année 2016 : 2 Paniers	316 070
- à l'acquisition du matériel d'exploitation au cours de l'année 2016 SPLI	171 887

- à l'acquisition (Création d'une unité de conditionnement sucre blanc)

-Moderne lease : financement de l'acquisition des matériels 2014:

9 976 150 000

Note 26 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations

La sts a cédé, durant l'exercice 2016, une voiture KANGO totalement amortie pour une valeur de 5561 DT.

Une voiture R19 totalement amortie pour une valeur de 10 577 DT.

Encaissement réalisé :

Voiture KANGO totalement amortie pour une valeur de 3 381 DT. Voiture R19 totalement amortie pour une valeur de 10 577 DT.

Note 27 : Encaissements provenant des emprunts

	<i>2 251 116</i>	1 413 536
- MODERNE LEASING		36 300
- BEST LEASE	39 664	40 850
- BIAT 2013	212 859	217 287
- BH 2014 3 éme TRANCHE	29 594	27 550
- BH 2013 2 éme TRANCHE	31 199	29 044
- BH 2013 1ére TRANCHE	73 847	69 161
- STB INVESTISSEMENT 3Tranches	376 093	-
- STB FINANCEMENT DU STOCK	736 009	-
- Amen Bank	360 087	341 157
- BNA 2014	33 164	260 986
- Attijari Bank	358 600	391 200
Note 20 . <u>Remboursements des emprunts</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Note 28 : Remboursements des emprunts		-
	3 926 000	
- STB 2016	3 926 000	-
	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>

SOCIETE TUNISIENNE DU SUCRE

TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS

(Exprimé en dinars)

Désignations		VALEURS	BRUTES			AMORTI	SSEMENTS		VCN	I
Designations	31/12/2015	Entrées	Sorties	31/12/2016	31/12/2015	Dotations 16	Régularisations	31/12/2016	31/12/2016	31/12/2015
Logiciels	102 183	-	-	102 183	99 127	2 153	-	101 280	902	3 055
Terrains	11 560	-	-	11 560	-	-	-	-	11 560	11 560
Constructions	3 042 326	-	-	3 042 326	2 823 833	39 498	-	2 863 331	178 995	218 492
A.A.I. Construction	4 377 429	309 376	-	4 686 805	3 654 157	127 805	-	3 781 962	904 843	723 272
Matériels d'exploitation	64 402 742	415 370	-	64 818 112	60 743 561	870 568	-	61 614 129	3 203 984	3 659 181
Pièces de rechange spécifiques	2 097 206	219 928	178 007	2 139 128	1 879 744	128 113	178 007	1 829 850	309 278	217 463
Matériels de transport	1 036 212	-	35 189	1 001 023	974 409	14 657	35 189	953 877	47 146	61 804
Mobiliers et matériels de bureau	965 479	28 415	-	993 894	894 293	21 656	-	915 950	77 943	71 186
Immobilisations en cours	680 387	574 869	-	1 255 256	-	-	-	-	1 255 256	680 386
					74.015					
Total	76 715 526	1 547 959	213 195	78 050 288	71 069 126	1 204 449	213 195	72 060 379	5 989 906	5 646 397

ANNEXE 2

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES TITRES DE PARTICIPATION

(Exprimé en dinars)

SOCIETES	Année de souscription	Nombre d'actions	Valeur nominale	Valeur totale	Provisions	Valeur nette 31/12/2016
BNA	1968	4 000	10	40 000	4 400	35 600
	1974	2 000	11	22 000	3 200	18 800
	1975	2 000	11	22 000	3 336	18 664
	-	13 697	10	Attribution gratuite	-	-
SOFIGES	1968	3 000	5,300	15 900	3 808	12 092
CST	1979	175	100	17 500	17 500	-
	1980-1981	500	100	50 000	50 000	-
SOCELTA	1975	5 000	10	50 000	50 000	-
	1981	5 000	10	50 000	50 000	-
SODIS	1966-1968	700	10	7 000	7 000	-
SOCIETE T'CHILLA	1969	1 000	10	10 000	10 000	-
SOCIETE GAMMARTH	1969	2 000	10	20 000	20 000	-
STIA	1995	28	5	140	140	-
SOCITE EL FOULEDH	1967	2 000	5	10 000	10 000	-
SAE PRESSE	1966	36	10	360	360	-
LES CARRELAGES DU NORD	1969	500	10	5 000	5 000	-
SODIS SICAR	2003	6 000	10	60 000	16 220	43 780
Total		l		379 900	250 964	128 936

SOCIETE TUNISIENNE DU SUCRE Annexe 3

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES Avant affectation du résultat

Les capitaux propres de la Sociéé Tunisienne du sucre au 31 décembre 2016, avant affectation du résultat, sont devenus négatifs de 17 651 4222 DT et se présentent comme suit:

Libellé	Capital	Réserves légales	Réserves ordinaires	Résultats reportés	Résultat lié à une modification comptable	Résultat net de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2015 après affectation du résultat	3 400 000,000	340 000,000	21 252 277,000	(39 277 084,117)			(14 284 807,117)
Résultat 2016						(3 365 742,943)	
Solde au 31/12/2016avant affectation du résultat	3 400 000,000	340 000,000	21 251 405,000	(39 277 084,117)	(0,000)	(3 365 742,943)	(17 651 422,060)

SHEMA DES SOLDES INTERMEDIARES DE GESTION AU 31 DECEMBRE 2016 (EXPRIME EN DINARS) Annexe 4

31/12/2016	31/12/2015	Charges	2016	2015	SOLDES	31/12/2016	31/12/2015
25 587 429	26 832 441	Déstockage de production	-37 614	-62 439			
25 587 429	26 832 441	Total	-37 614	-62 439	Production	25 549 816	26 770 002
25 549 816	26 770 002	Achats consomés	15 323 504	15 293 351	Marge sur coût matières	10 226 312	11 476 650
10 226 312	11 476 650	Autres charges d'exploitation	1 358 908	1 113 989	Valeur ajoutée brute	8 867 404	10 362 661
8 867 404	10 362 661	Impôts et taxes Charges de personnel	145 845 7 841 319	155 997 7 315 050			
8 867 404	10 362 661	Total	7 987 165	7 471 047	Excédent ou Insuffisance brut d'exploitation	880 239	2 891 614
286 420	175 057	Insuffisance brut d'exploitation					
41 697	114 622	Autres charges ordinaires	280 768	127 979			
2 923	4 048	Charges financières	2 437 116	1 975 345			
		et aux provisios ordinaires	1 809 013	1 139 109			
		Impôts sur le résultat des activités ordinaires	50 125	45 858			
331 040	293 727	Total	4 577 022	3 288 292	Résultat des activités ordinaires	-3 365 743	-102 950
		Résultat des activités ordinaires	-3 365 743	-102 950			
	(1 810 944)	Effets des modifications comptables					
	(1 810 944)	Total	-3 365 743	-1 810 944	Résultat net après modifications comptables	(3 365 743)	(1 913 894)
	25 587 429 25 587 429 25 587 429 25 549 816 10 226 312 8 867 404 286 420 41 697 2 923	25 587 429 26 832 441 25 587 429 26 832 441 25 549 816 26 770 002 10 226 312 11 476 650 8 867 404 10 362 661 286 420 175 057 41 697 114 622 2 923 4 048 331 040 293 727	Déstockage de production Déstockage de production	Déstockage de production -37 614	25 587 429	25 587 429	25 587 429

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31DECEMBRE 2016

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne de Sucre-STS

I- Rapport sur l'audit des états financiers

1- Opinion

1- En exécution du mandat de commissariat aux comptes que vous avez bien voulu nous confier, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société Tunisienne de Sucre « STS » (la « Société ») qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2016, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables

Ces états financiers, annexés au présent rapport, font apparaître un total du bilan de 40 815 389 DT et une perte de 3 365 743 DT

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société au 31 décembre 2016, ainsi que de sa performance financière et des variations de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises

2- Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3- Paragraphes d'observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée, ci-dessus, nous attirons votre attention sur les éléments suivants :

3-1- Le rapprochement des données comptables avec les résultats de l'inventaire physique effectué en 2008, fait ressortir des équipements totalement amortis pour une valeur brute de 8 391 481 D, dont certains sont non exploités suite à l'abandon de l'activité de sucrerie et d'autres sont réformés. Et en l'absence d'un

programme fixant leur sort, ces équipements demeurent, jusqu'à la date de préparation du présent rapport, inscrit à l'actif de la société

4- Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5- Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6- Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou

collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne :
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des évènements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et évènements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être

considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

1-En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

- 2- Contrairement aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales, l'assemblée générale extraordinaire du 28 avril 2015 a décidé la continuation de l'exploitation sans pour autant procéder à l'augmentation du capital pour un montant égal au moins à celui des pertes. Il en découle que la dissolution judiciaire de la société peut être demandée par toute personne intéressée.
- 3- Contrairement à l'article 275 du même code, l'assemblée générale ordinaire ne s'est pas réuni courant l'exercice 2017 et ce dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice comptable 2016 afin de contrôler les actes de gestion de la société, approuver les comptes de l'exercice écoulé et prendre les décisions relatives aux résultats.
- 4-En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de

la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 05 novembre 2018 Les Co-commissaires aux comptes

P/Groupement ABS & FINACO Walid AMOR

P/ICCA ANIS SMAOUI

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31DECEMBRE 2016

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne de Sucre-STS

En application de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations conclues en 2016

La direction générale ne nous a pas informés de l'existence de conventions ou opérations conclues et rentrant dans le cadre des articles cités ci-dessus

B- Conventions et opérations conclues antérieurement à 2016

Les anciennes conventions entrant dans le cadre de celles prévues par l'article 200 et produisant encore leurs effets ont été réalisé en 2012 et se détaille ainsi :

- 1- Un crédit accordé à la Société Tunisienne du Sucre par la Société Tunisienne des Banques « STB » d'un montant de 10 000 000 D remboursable sur cinq ans et ce grâce à l'obtention par la STS d'une garantie de l'Etat donnée en faveur de la Banque. Cette convention n'a pas été autorisée par le conseil d'administration de la société.
- 2- D'un crédit leasing pour le financement d'un matériel, d'exploitation, s'élevant à 246 860 D. L'organisme préteur a pu obtenir pour ce crédit la garantie, solidaire, du président directeur général de la société. Cette convention a été autorisée par le conseil, d'administration, de la société en date du 28/03/2013.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

La rémunération du Président Directeur Général est fixée conformément au décret n° 2014-12 du 10 janvier 2014, fixant les taux des éléments de rémunération des chefs d'établissements et entreprises publiques et de sociétés à majorité publique

Elle se compose de :

- Un salaire mensuel brut de 3 310 D, soit un total annuel de 39 720 D
- Un logement de fonction, une voiture de fonction et 450 litres d'essence évaluée annuellement à 12 958 D
- Cotisations sociales annuelles: 10 308 D

Les obligations et engagements de la Société Tunisienne du Sucre envers son Président Directeur Général, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 se présentent comme suit (en Dinars) :

	P.D.G		
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2016	
Avantages à court terme	6 2 986	-	
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	
Autres avantages à long terme	-	-	
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	
Paiements en actions	-	-	
TOTAL	62 986	-	

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 05 novembre 2018 Les Co-commissaires aux comptes

P/Groupement ABS & FINACO Walid AMOR

P/ICCA ANIS SMAOUI